

tres sans portefeuille actuels—celui qui est chargé du logement et celui chargé d'Information Canada. Ils doivent sans doute attendre dans les coulisses d'être confirmés ministres avec portefeuille. Si leurs fonctions sont tellement importantes qu'il faille créer un ministère distinct ayant à sa tête un seul ministre, qu'il soit ministre sans portefeuille ou ministre d'État, pourquoi ne pas créer de vrais ministères? Comme on l'a mentionné cet après-midi, le ministre chargé des affaires urbaines et du logement détient un des portefeuilles les plus importants. Alors pourquoi ne pas en faire un vrai ministère? La majorité des députés seraient certes de cet avis. Cela pourrait se faire par statut et je crois qu'il n'y aurait que peu d'opposition. Mais c'est peut-être parce que les ministres sans portefeuille ne reçoivent que \$10,000 par an tandis qu'avec la nouvelle loi ils recevront \$15,000 en tant que ministres d'État.

Tout le monde sait que beaucoup de libéraux de l'arrière-ban croient mériter un portefeuille. Je n'y vois vraiment pas d'inconvénient car je sais que beaucoup d'entre eux sont frustrés. Ils ont du mal à justifier leur présence en Chambre avec les limites qu'on leur impose. De fait, ils ont peut-être une tâche plus ingrate que les députés de l'opposition car bien souvent ils n'ont guère d'occasions de participer, ce qui est le droit de tout député. Au lieu de proposer une façon plus logique d'aborder les problèmes, le gouvernement essaie de présenter une loi par la petite porte, et c'est une loi qui déçoit beaucoup parce qu'on nous la présente sous forme de bill omnibus. Monsieur le président, sous cette forme, nous ne pouvons étudier les questions convenablement. La méthode est mal vue et n'est qu'un outil pour faire adopter des mesures législatives par le Parlement sans qu'il y ait eu vraiment décision pour chaque article du bill.

Monsieur le président, il me semble que ces faits soulignent bien certains risques très relatifs que comporte le bill. Il y a lieu de signaler aussi qu'aucune disposition ne prévoit la durée du mandat des ministres d'État. En examinant les différents articles du bill, nous constatons que l'article 17 confère au gouverneur en conseil le pouvoir de créer un département d'État, un ministre d'État, alors que l'article 18 lui donne le pouvoir de les supprimer.

Un autre article trompeur, l'article 20, stipule qu'un ministre d'État, qui ne peut avoir un sous-ministre, peut avoir un fonctionnaire administratif en chef appelé secrétaire, occupant donc, monsieur le président, les mêmes fonctions qu'un sous-ministre. S'il en est ainsi, pourquoi ne pas lui en donner le titre? Bientôt, il y aura un sous-ministre, des sous-secrétaires et des secrétaires, tous chargés du même travail. L'article 22 stipule que le ministre d'État devra présenter chaque année un rapport au Parlement, mais faute d'une loi à consulter, il sera difficile d'évaluer ce rapport. Il sera difficile, en vertu du régime des comités, d'étudier les prévisions de dépenses, car aucun comité ne sera chargé de cette fonction. Le nouveau Règlement était censé offrir aux députés une meilleure chance de participer, mais nous rendons déjà nuls et sans effet certains des nouveaux articles que nous avons approuvés il n'y a pas très longtemps.

Nous pourrions mentionner le nombre illimité de secrétaires parlementaires qu'on peut nommer. Si nous laissons le gouvernement agir ainsi, nous permettons un accroissement de la bureaucratie et nous affaiblissons le pouvoir de la Chambre. Par la même occasion, nous augmentons le pouvoir du premier ministre qui exerce déjà plus de pouvoir que tout chef d'État dans n'importe quel autre pays démocratique du monde.

M. Benjamin: Monsieur le président, j'ai écouté avec vif intérêt les propos du très honorable représentant de Prince-Albert, de mon chef, le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles et du député de Red Deer, qui ont signalé avec compétence et gravité les dangers que pose cette initiative en vue de confier au gouverneur en conseil le privilège de nommer des ministres d'État. Tous ceux qui se préoccupent et qui s'inquiètent de la bonne marche du système parlementaire ont goûté les propos de ces honorables représentants, mais je prétends qu'ils ont oublié quelque chose, monsieur le président. Ils ont oublié ce qu'est la nature même du parti libéral—ce qu'il est en somme. Dans l'histoire de notre pays, il n'y a jamais eu d'autre parti politique qui ait toujours su qu'il est le seul apte à gouverner. Jamais un parti politique n'a eu une telle réputation de se graisser la patte. Il est beaucoup trop tard pour s'attendre à ce qu'il modifie son comportement durant une seule législature.

Il y a 152 libéraux et le premier ministre sait qu'ils veulent tous une part du gâteau et voilà une excellente façon de le diviser, monsieur le président. L'article 14 du bill stipule:

Lorsqu'il paraît évident au gouverneur en conseil que les exigences de l'élaboration et du développement de politiques nouvelles et compréhensives... le gouverneur en conseil peut, ... créer un département d'État...

Il se peut que je sois naïf, monsieur le président, mais j'ai toujours cru que le Canada, avait un gouvernement de partis, que les partis élaboraient les politiques et que le gouvernement s'efforçait de les appliquer. Voilà qui ne fait pas grand honneur aux politiques élaborées par le parti libéral et ce n'est certes pas l'indice que le premier ministre s'y fie. Il n'a peut-être pas trouvé à son goût les réponses qu'il a obtenues sur les questionnaires distribués lors du dernier congrès de la fédération libérale du Canada. Il semble que nous ayons besoin de ministres d'État pour définir les politiques et les programmes qui peuvent se présenter de temps à autre. Il ne fait pas de doute qu'il serait possible de justifier la création de quelques autres portefeuilles spécialisés. Au cours du débat sur ce bill, on a fait remarquer que la nomination d'un ministre responsable d'Information Canada, ou d'un ministre chargé des affaires urbaines et du logement ou de la jeunesse, voire des femmes, se justifierait fort bien. On pourrait même défendre aisément la nomination d'un ministre responsable de l'ensemble des sociétés de la Couronne.

• (4.40 p.m.)

M. Baldwin: Et qu'en est-il d'un ministre du chômage?